

**OBJET : SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS : CESSION DE CINQ EMPRISES PARTIELLES POUR LA LIGNE  
18 DU GRAND PARIS EXPRESS**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	24
Présents et représentés	:	26
Votants	:	26

Le mercredi 22 septembre 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 16/09/2021, s'est réuni à 20h52, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand à Orsay.

**DELEGUES PRESENTS**

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Dominique FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust

Délibération n° 2021-244

Monsieur Guillaume VALOIS

Commune de Villiers-le-Bâcle

Monsieur Florian GALLANT

Commune de Wissous

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Madame Rafika REZGUI

a donné pouvoir à Monsieur Clovis CASSAN

Monsieur David ROS

a donné pouvoir à Monsieur Clovis CASSAN

**DELEGUES ABSENTS**

Monsieur Jean-François VIGIER

Commune de Bures-sur-Yvette

**Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane BAZILE**

Délibération n° 2021-244

**OBJET : SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS : CESSION DE CINQ EMPRISES PARTIELLES POUR LA LIGNE  
18 DU GRAND PARIS EXPRESS**

Le Bureau Communautaire,  
sur rapport de Monsieur Yann CAUCHETIER.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le courrier du responsable des acquisitions foncières de la Société du Grand Paris (SGP) daté du 15 juillet 2021 souhaitant acquérir des emprises partielles à prélever sur cinq parcelles propriétés de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay situées sur la commune de Palaiseau, cadastrées section BH n°137 pour 1 m2, n°346 pour 88 m2, n°350 pour 142 m2 et cadastrées section BM n°1 pour 126 m2, n°2 pour 19 m2 ;

CONSIDERANT que ces emprises parcelles participent à la réalisation de la ligne 18 portée par la SGP ;

CONSIDERANT l'avis du Domaine daté du 31 mai 2021 évaluant à 27 213 euros les cinq emprises des parcelles considérées ;

CONSIDERANT les plans des parcelles concernées et les emprises à prélever ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission n°1 « Aménagement et attractivité du territoire, urbanisme, logement, PLH, politique de la ville, gens du voyage » en date du 13 septembre 2021 ;

*APRES EN AVOIR DELIBERE,*

1. ACCEPTE de céder emprises partielles à prélever sur cinq parcelles situées sur la commune de Palaiseau, cadastrées section BH n°137 pour 1 m2, n°346 pour 88 m2, n°350 pour 142 m2 et cadastrées section BM n°1 pour 126 m2, n°2 pour 19 m2 au montant fixé dans l'avis du Domaine.
2. CHARGE son président de signer tous les actes nécessaires pour cette opération.

Fait et délibéré le mercredi 22 septembre 2021  
Extrait conforme à l'original

Le Président,  
Maire de Palaiseau

*Grégoire de LASTEYRIE*



ADOPTÉE par (26 VOIX)

26 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Christian LECLERC, Mme Rafika REZGUI, Mme Muriel DORLAND, M. Yann CAUCHETIER, Mme Lucie SELLEM, M. Francisque VIGOUROUX, M. Jean-Pierre MEUR, M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE, Mme Sandrine GELOT, M. Olivier THOMAS, M. Nicolas SAMSOEN, Mme Isabelle KLJAJIC, M. Didier PERRIER, M. David ROS, M. Grégoire DE LASTEYRIE, M. Michel SENOT, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. Bernard GLEIZE, M. François Guy TRÉBULLE, M. Dominique FONTENAILLE , M. Igor TRICKOVSKI, M. Guillaume VALOIS, M. Florian GALLANT

Délibération n° 2021-244

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20210922 - Ime 136305-DE  
Date AR Préfecture : 29/09/2021

– Affichée / Publiée le : **28 SEP. 2021**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)